



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE

AVIS DE MOTION

Avis de motion et dépôt du règlement 360-2026 remplaçant le règlement 328-2021 sur la gestion contractuelle

Avis de motion :

Avis de motion est donné par Alain Delisle, conseiller, à l'effet qu'un règlement portant le numéro 360-2026 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil de la municipalité de Sainte-Érène.

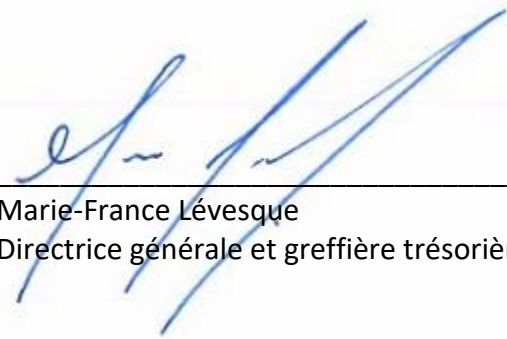
Présentation du règlement :

Le règlement prévoit remplacer le règlement 328-2021 sur la gestion contractuelle afin de l'adapter à la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2026.

Dépôt du projet de règlement :

Il est proposé par Alain Delisle et résolu unanimement par les membres du conseil présents de procéder au dépôt du projet de règlement 360-2026 remplaçant le règlement 328-2021 sur la gestion contractuelle.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE, CE 4 JUIN 2026



Marie-France Lévesque
Directrice générale et greffière trésorière